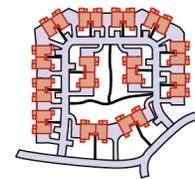


# *l'Écho d'Avignon*



Information pour les résidents des Jardins d'Avignon • 11 novembre 2005 • Volume 1, Numéro 7

## Dans cette édition:

- Aménagement paysager.
- Assemblée générale.
- Lignes d'eau (irrigation).
- Nouvelle assurance.
- Boîtes au lettres.

## Éditeur

Paul Trépanier,  
Condo 27  
Tél: 450 655 7127  
Fax: 450 655 1070  
Courriel:  
paul-r.trepanier@videotron.ca

## Conseil d'administration

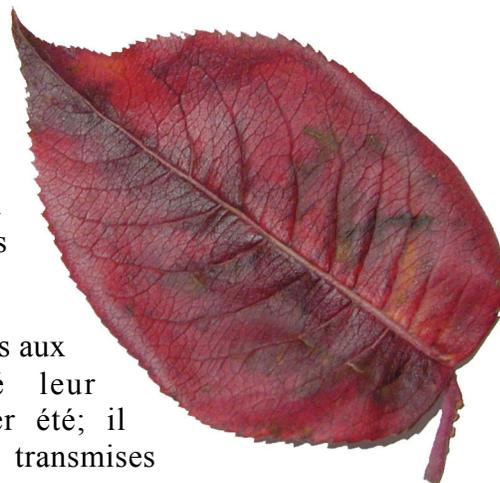
Allan Boulé, *président*  
Estelle Fournier, *vice-présidente*  
Paul Trépanier, *secrétaire*  
Michel Matte, *trésorier*  
Pierre Boyer  
Philippe Davèze  
Claude Demers  
Danielle Favreau  
Ronald Gignac  
Isabelle Lizotte  
Jacques Malo  
Maurice Ménard  
Jean Morel

Les Jardins  
d'Avignon

## Aménagement paysager

Habitation Classique ne bouscule pas les événements pour remplacer les arbres et arbustes morts au cours de l'hiver dernier; en fait, rien n'a été fait sinon que la promesse que le gazon endommagé sera remplacé derrière les condos 29-32 et que le fossé sera éventuellement rempli derrière les condos 37-44.

M. Ronald Gignac offre ses félicitations aux copropriétaires qui ont décoré leur environnement au cours du dernier été; il demande que ses félicitations soient transmises dans le journal l'Écho d'Avignon.



Le conseil décide en outre, qu'il n'y aura pas de nouveaux arbres plantés au printemps prochain dans le parc et dans la couronne.

Il est aussi mentionné que pour modifier son aménagement paysager, un copropriétaire doit obtenir l'approbation des copropriétaires de l'immeuble (petit syndicat) et celle du grand syndicat en soumettant la demande auprès de M. Ronald Gignac.

## Assemblée générale

Le 29 mars prochain aura lieu l'assemblée générale du Syndicat de Copropriété des Jardins d'Avignon. L'ordre du jour sera transmis à tous par courrier électronique au début du mois de mars. Le conseil d'administration fera une retrospective de la dernière année et fera état de son programme pour la prochaine période.

Nous nous attendons à pouvoir annoncer une bonne nouvelle à tous les membres. L'assemblée aura lieu dans une salle de l'école polyvalente de Mortagne.

## Boîtes aux lettres

La Société Canadienne des Postes avise que les nouvelles boîtes postales communautaires seront installées pour les Jardins d'Avignon.

L'emplacement de ces boîtes postales (sortie nord, près de notre enseigne) a été choisi par les représentants du conseil d'administration sera facilement accessible lors de nos arrivées et départs de notre quartier. Ils en sont présentement au creusage pour l'infrastructure. Ce service devrait entrer en fonction avant la fin du mois de novembre.

## Assurances bâtiment



Tel que mentionné dans la parution du journal du 10 juin dernier, nous avons changé de compagnie d'assurances. nous sommes maintenant assurés par la compagnie La Capitale. La tarification étant garantie pour les trois prochaines années, nous réaliserons une économie d'au-delà de 15,600.00\$ pour la période. En outre, la modalité de paiement est de douze versements égaux, sans aucuns frais, ni intérêt,

M. Bordua, notre assureur, soutient que la protection offerte couvre amplement le risque assurable de nos 52 immeubles en copropriété. La Capitale, nous offre de plus une réduction de prime telle qu'en remplaçant notre ancienne police, nous économisons pour le reste de l'année près de 700.00\$, même en ayant payé la pénalité imposée par notre ancien assureur.

Il est important de réaliser que comme avant, cet assurance n'assure que le principal de nos propriétés et que nous devons nous prémunir d'une autre assurance pour couvrir nos biens meubles et les améliorations que nous y avons apportées telles les vérandas, verrières et planchers de bois franc etc.

En effet, cette assurance "tous risques" porte sur les parties communes et les parties privatives, à l'exception de la plus-value résultant d'améliorations apportées par un copropriétaire d'une unité d'habitation à sa partie privative résultant d'une déclaration de copropriété concomitante et à l'exception des biens mobiliers se trouvant dans les parties privatives et n'appartenant pas à la copropriété. (*Déclaration de copropriété initiale, 6.1.1*)

## Sondage et entretien

En regard avec le sondage effectué concernant l'entretien des pelouses et le déneigement, la moitié des copropriétaires ont répondu et 50% d'entre eux considèrent que le service est "à améliorer".

Le conseil a fait part du résultat du sondage au représentant de la compagnie, et il assure qu'il apportera une amélioration pour la prochaine année; "la

main d'œuvre est très difficile à trouver et l'atteinte des objectifs n'est pas toujours évidente" de dire l'interlocuteur.

Devant cet état de fait, le conseil d'administration a décidé de reconduire le contrat avec la compagnie LDG pour la prochaine année.

## Systèmes d'irrigation

Au cours des dernières semaines, la compagnie Boisvert a procédé au vidangeage des conduites d'eau des systèmes d'irrigation. L'eau contenue dans toute la tuyauterie a été chassée.

Il est tout-à-fait contre-indiqué d'utiliser les sorties d'eau qui alimentent le système d'irrigation... il y va de notre responsabilité de ne plus s'en servir et d'avertir nos voisins si nécessaire.

*(La sortie d'eau située dans le garage peut être utilisée).*

Afin d'éviter que quelqu'un d'autre utilise par inadvertance la sortie d'eau, nous conseillons d'enlever la poignée du robinet supérieur.

Une seule utilisation d'une des sorties concernées est susceptible de provoquer le gel et le bris des conduites! La compagnie ne réparera pas dans le cadre de la garantie les bris causés par le gel...

D'éventuels frais supplémentaires seraient retournés au syndicat de l'immeuble où un tel bris se serait produit.

